

BULLETIN PAROISSIAL

Paroisse de Semur-Epoisses

- LE RITE DE PAIX -

Dès les débuts de l'Église, le rite de paix est attesté dans la liturgie. Dans certaines Églises primitives, il trouvait sa place au tout début de la liturgie eucharistique, en réponse à la demande du Christ : *Va te réconcilier avec ton frère avant de monter à l'autel* (Mt 5, 23-24). Ailleurs, il avait lieu juste avant la communion, exprimant alors la volonté des fidèles de rester unis dans le Christ. Cette intention s'est imposée et a été étendue à l'Église universelle, aussi le geste de paix n'a-t-il plus aujourd'hui de connotation de réconciliation, ni de rémission des péchés, mais plutôt pour but de manifester la paix, la communion et la charité, avant de recevoir la très sainte eucharistie (1).

Il est important de comprendre la signification de ce rite pour le vivre en vérité. Le but, évidemment, n'est pas de faire des mondanités, ni même de manifester son amitié, mais d'exprimer l'unité qui nous rassemble dans le Christ. À travers ce signe très simple, mais de grande valeur (2), c'est toute la communion à l'intérieur de la communauté qui est exprimée. Par ce geste, les fidèles implorent la paix et l'unité pour l'Église et toute la famille des hommes et s'expriment leur amour mutuel avant de participer au pain unique (3).

Il serait dommage de le noyer dans une agitation mal venue, aussi le pape Benoît XVI rappelait-il la nécessité de lui garder une certaine sobriété, en limitant par exemple l'échange de la paix à son voisin immédiat afin de ne

pas troubler le recueillement nécessaire au moment où l'on se prépare à la communion eucharistique (2).

Le geste de paix doit, en effet, être compris à la lumière de l'ensemble de la célébration du mystère eucharistique : la vraie paix vient de la communion au corps et au sang du Christ. Le sacrifice du Christ est le seul véritable lieu de paix. Dans certaines Églises orientales, comme d'ailleurs dans le rit(e) dominicain, le prêtre embrasse le calice, qui lui communique en quelque sorte la paix du Christ, puis va répandre cette paix dans l'assemblée. Cette paix nous est donnée par le Christ pour qu'elle se déploie d'abord dans notre communauté et dans toutes nos relations.

La paix infusée par le Christ dans chacun de nos cœurs par la communion eucharistique nous est donnée pour que nous en vivions et que par là nous la transmettions.

C'est un appel à manifester toujours davantage la communion fraternelle avec l'intériorité nécessaire. Le geste de paix nous invite à une véritable communion les uns avec les autres. Il suffit souvent d'une étincelle de charité, d'un rien, d'un geste, d'un sourire, pour témoigner de notre désir de suivre le Christ.

(1) *Redemptionis sacramentum*, Instruction de la congrégation pour le culte divin et la discipline des sacrements, 25 mars 2004, n^{os} 71 et 72.

(2) Exhortation apostolique *Sacramentum caritatis*, 22 février 2007, n^o49.

Février 2019

N^o 110

Permanences
Accueil et Secrétariat :

Semur-en-Auxois

Mardi, Mercredi, Vendredi
de 9h à 12h
Jeudi de 14h à 17h

Le Père Christian BAUD
reçoit sur rendez-vous
03.80.97.03.92

Le Père Raymond-Marie
LAMARTINECHE
reçoit sur rendez-vous
03.80.92.02.35

=====

**Maison Paroissiale
d'Epoisses**

Route de Semur
21460 Epoisses
CCP : 51 30 44 V Dijon

**Maison Paroissiale
de Semur-en-Auxois**

6 Place Notre Dame
21140 Semur-en-Auxois

☎ 03 80 97 03 92

CCP : 615 49 P Dijon

Mail :

paroisse.semur@orange.fr

Site :

<http://www.paroisses-semur-epoisses.com>

MESSES - FEVRIER 2019

4^{ème} Dimanche du Temps Ordinaire

Samedi 2-II 18 h 00 SAINTES MARIE
Dimanche 3 11 h 00 GENAY

5^{ème} Dimanche du Temps Ordinaire *Journée Mondiale des Malades*

Samedi 9 18 h 00 SAINTES MARIE
Dimanche 10 11 h 00 GENAY

6^{ème} Dimanche du Temps Ordinaire

Samedi 16 18 h 00 SAINTES MARIE
Dimanche 17 11 h 00 GENAY

7^{ème} Dimanche du Temps Ordinaire

Samedi 23 18 h 00 SAINTES MARIE
Dimanche 24 11 h 00 GENAY

8^{ème} Dimanche du Temps Ordinaire

Samedi 2-III 18 h 00 SAINTES MARIE
Dimanche 3 11 h 00 GENAY

Jusqu'au 10 mars inclus
UNE SEULE MESSE
pour les deux paroisses
le DIMANCHE matin
à GENAY à 11 h 00

MESSES en SEMAINE

Mardi	11 h 30	FAIN-LES-MOUTIERS
Mercredi	9 h 00	SEMUR (ND)
Jeudi	11 h 30	FAIN-LES-MOUTIERS
Vendredi	11 h 00	SEMUR (E.H.P.A.D.)
1 ^{er} vendredi	15 h 00	EPOISSES (E.H.P.A.D.)
2 ^{ème} vendredi	15 h 30	MOUTIERS-St-JEAN (E.H.P.A.D.)

OBSEQUES Fin Décembre 2018- Janvier 2019

Pierre MENETIER	26/12	ATHIE
Jacques ROUCHON	26/12	GENAY
Jean KATSAVAS	27/12	MASSINGY-LES-SEMUR
Raymonde MONSIGNY	28/12	SEMUR-EN-AUXOIS
Norbert LEDUC	31/12	CORROMBLÈS
Adrienne FAILLE	31/12	SEMUR-EN-AUXOIS
Michèle ROGER	31/12	VIEUX-CHÂTEAU
Claude LELEUX	02/01	MOUTIERS-SAINT-JEAN
Raymonde JACQUET-	05/01	SEMUR-EN-AUXOIS
FRANÇILLON		
Pascal BARGE	15/01	SEMUR-EN-AUXOIS
Ginette LÉGRIS	16/01	CORSAINT
Léon LABIE	18/01	SAINTE-EUPHRÔNE
Bernadette DUCHENOIS	22/01	SEMUR-EN-AUXOIS
Juliette LAVAUT	24/01	SEMUR-EN-AUXOIS
Eugène PARIS	25/01	SEMUR-EN-AUXOIS
Robert FREMONT	31/01	SEMUR-EN-AUXOIS

MESSE TRIDENTINE

La messe sous la forme extraordinaire du rite romain sera célébrée à la Collégiale de Semur à 18 h 00 les mardis 5, 12 et 26 février.

ACTIVITES - FEVRIER 2019

Samedi 9 février :

10 h 00 à Semur (S.M.) : **Caté CE-CM-6^{èmes}**
EVEIL à la FOI

Dimanche 10 février :

9 h 30 à Semur (M.P.) : **Caté 5^{èmes}**

Vendredi 15 février :

13 h 15 à Semur (ND) :

Messe de l'école Saint Joseph

Lundi 18 février :

9 h 00 à 17 h 00 : **RETRAITE de CONFIRMATION**
pour les CM2-6^{ème}-5^{ème} à Fain-les-Moutiers
(Maison Ste Catherine)

PRIERE IGNATIENNE

Mardi 5 février 2019 à 20 h 30 à Epoisses
(chez Th. Girard)

PARTAGE BIBLIQUE (E. Le Dugne) **mardi 12 février**
à 15 h 30 à SEMUR (Saintes Marie)
à 20 h 30 à EPOISSES (A. Philippot)

ROSAIRE

Mercredi 13 février à 14 h 30 à Epoisses

PRIÈRE pour les MALADES

Lundi 25 février à 20 h 30 à Epoisses (chez A. Philippot)

ADORATION DU ST SACREMENT **le jeudi 7 février 2019**

de 20 h 30 à 21 h 15 à Semur (Notre Dame)
et tous les vendredis à 14 h 30 à Semur (Sacristie)

RENCONTRE AVEC LES JEUNES DE 4^o/3^o

Samedi 16 février 2019 de 17 h 00 à 21 h 30
à Venarey-Les Laumes (Maison Paroissiale)

Les intentions de messe

Le pouvoir d'intercession de l'Église repose sur le lien de la messe avec le sacrifice du Seigneur sur la Croix.

On peut demander la célébration d'une messe pour les défunts bien sûr, mais aussi pour quelqu'un qui traverse une épreuve, en action de grâce pour un bienfait reçu, pour un anniversaire de mariage, etc...

Il est de coutume de faire un don lorsque l'on demande une intention de messe. Cette offrande ne paye pas la messe ! car une messe n'a pas de prix. L'offrande de messe est un don qui contribue à faire vivre les prêtres, en complément du Denier de l'Église. Actuellement, pour la France, elle est de 17€, montant fixé par la conférence des évêques de France. L'offrande n'est jamais obligatoire : vous pouvez demander la célébration d'une messe en donnant plus ou moins selon votre budget.

Pour faire inscrire une intention, vous pouvez en déposer la demande dans la boîte aux lettres de la cure (indiquer nom et prénom de la personne pour laquelle vous désirez que l'on célèbre) ou la faire inscrire pendant les permanences.

Que soient ici remerciés tous ceux qui confient des intentions de messe.